TERRORISME

Un frère de Chérif Chekatt jugé aujourd'hui

Malek Chekatt, déféré hier au parquet de Strasbourg après avoir posté des messages "menaçants" sur Facebook, a été placé en détention provisoire jusqu'à sa comparution - prévue aujourd'hui - devant le tribunal correctionnel pour "menaces de mort en récidive", a-t-on appris auprès du parquet. Le frère de Chérif Chekatt (l'auteur de l'attentat sanglant contre le marché de Noël de Strasbourg) sera jugé en comparution immédiate à partir de 14 h, a-t-on précisé de même source.

Des messages et des armes

Cet homme de 38 ans avait été interpellé vendredi puis placé en garde à vue dans les locaux de la police judiciaire qui avait perquisitionné son domicile. Ses messages postés ce jour-là sur Facebook avaient entraîné la mobilisation de l'ensemble des services de police de la capitale alsacienne afin de parer un éventuel passage à l'acte. "*Ce soir, je fais la une de BFM, à 18H30 précise (sic)*", avait-il notamment écrit, paraphrasant les menaces proférées par son frère Chérif avant son équipée meurtrière contre le marché de Noël, le 11 décembre. "*Tout est planifié. Veni vidi Vinci (sic)*", avait ajouté Malek Chekatt avant de poster d'autres messages pour atténuer la portée de ses menaces, selon le journal *Les dernières nouvelles d'Alsace* qui a évoqué "*un contexte de fragilité psychologique*". Ces messages étaient accompagnés d'une photo montrant cinq armes, dont deux fusils d'assaut, un fusil et deux pistolets, ainsi qu'un gilet pare-balles.

Le soir de l'attaque contre le marché de Noël perpétrée par son frère, Malek Chekatt, connu pour des faits de droit commun, s'était présenté de lui-même à la police judiciaire. Placé en garde à vue, il avait été remis en liberté sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui.

Une fratrie radicalisée

Chérif Chekatt, 29 ans, avait tué cinq personnes et en avait blessé une dizaine d'autres dans le centre historique de Strasbourg. Il avait été abattu par une patrouille de police après deux jours de traque, dans un quartier du sud de la ville. L'assaillant avait prêté allégeance à l'organisation État islamique, selon une vidéo trouvée par les enquêteurs sur une clé USB. Au lendemain de l'attaque meurtrière, un autre frère de Chérif Chekatt, fiché S (pour "Sûreté de l'État") en raison de sa radicalisation et recherché par le parquet antiterroriste français, avait été interpellé en Algérie, selon plusieurs sources proches du dossier. Et une semaine après l'attentat, un demi-frère de Chekatt avait été interpellé à Strasbourg pour "vol aggravé sous la menace d'une arme".

Le chiffre

63

C'est le nombre d'interpellations hier soir sur le port de Calais, où une centaine de migrants voulant passer de France au Royaume-Uni ont fait une incursion dans la nuit de samedi à dimanche. Une cinquantaine de migrants ont réussi à grimper à bord d'un ferry en provenance de Douvres, en Angleterre, en empruntant une échelle d'entretien. L'opération a nécessité l'intervention des forces de l'ordre et des secours toute la nuit et la matinée d'hier, selon la préfecture. Cette intrusion est inédite par son ampleur, surtout, depuis la mise en place d'un coûteux dispositif de sécurisation du site il y a deux ans, avec grilles, barbelés, caméras, etc. Tombés à l'eau, deux migrants ont été rapidement secourus par les pompiers.

LEVOTHYROX

La justice doit trancher demain

Les utilisateurs du Levothyrox ont-ils été suffisamment informés sur le changement de formule du médicament de Merck, soupçonné de leur avoir occasionné des troubles ? La justice doit trancher demain dans le volet civil de ce vaste dossier.

À l'audience, le 3 décembre près de Lyon où le groupe pharmaceutique allemand a son siège français, les avocats de 4 113 malades de la thyroïde ayant utilisé ce traitement ont réclamé une indemnisation de 10 000 euros pour chacun d'eux. "*J'accuse Merck de savoir que le changement de formule allait avoir des conséquences néfastes, et de privilégier les intérêts financiers de ses actionnaires*", a lancé Me Christophe Lèguevaques devant le tribunal d'instance. "*Depuis le début, nous disons que le sujet ce n'est pas le médicament mais l'information autour du médicament*".

Mise sur le marché au printemps 2017, une nouvelle formule du Levothyrox, prescrit contre l'hypothyroïdie et fabriqué par le laboratoire Merck Serono, a été incriminée, entre mars 2017 et avril 2018, par quelque 31 000 patients victimes d'effets secondaires (fatigue, maux de tête, insomnies, vertiges, etc.). Le fabricant, lui, nie toute sous-information : un plan de communication "*extrêmement large*" avait été engagé au moment du lancement en France, fait-il valoir. L'un des avocats du laboratoire, Me Jacques-Antoine Robert, a assuré dans sa plaidoirie que "*pas une réglementation n'a été violée*", tout en critiquant l'action collective lancée par la partie adverse.

L'affaire fait aussi l'objet, au pénal, d'une information judiciaire contre X instruite par le pôle santé du tribunal de grande instance de Marseille. Ouverte le 2 mars 2018 pour tromperie aggravée, blessures involontaires et mise en danger de la vie d'autrui, elle a été élargie depuis par le parquet au chef "d'homicide involontaire".

L'inquiétante banalisation des opioïdes en France

Ces médicaments sont désormais la première cause de mort par overdose

Des couples effondrés sur le trottoir ou sur les sièges de leur voiture, en arrêt respiratoire au pied de leur lit… Difficile d'oublier les images choc qui ouvraient, la semaine dernière, l'enquête d'*Envoyé spécial* consacrée à l'hécatombe liée aux médicaments opioïdes aux États-Unis. La pire catastrophe sanitaire qu'ait connue ce pays : 70 000 décès par an, soit plus que les victimes des accidents de voiture et des armes à feu !

Point commun à la plupart de ces overdoses : les personnes n'étaient pas des toxicomanes mais des Américains lambda - ou des stars telles Prince, Tom Petty, Michael Jackson - qui s'étaient fait prescrire, trop facilement, de l'oxycontin ou du fentanyl en remède à leurs douleurs. Ils ont ensuite développé une forte accoutumance à ces analgésiques puissants qui peuvent causer la mort par arrêt respiratoire.

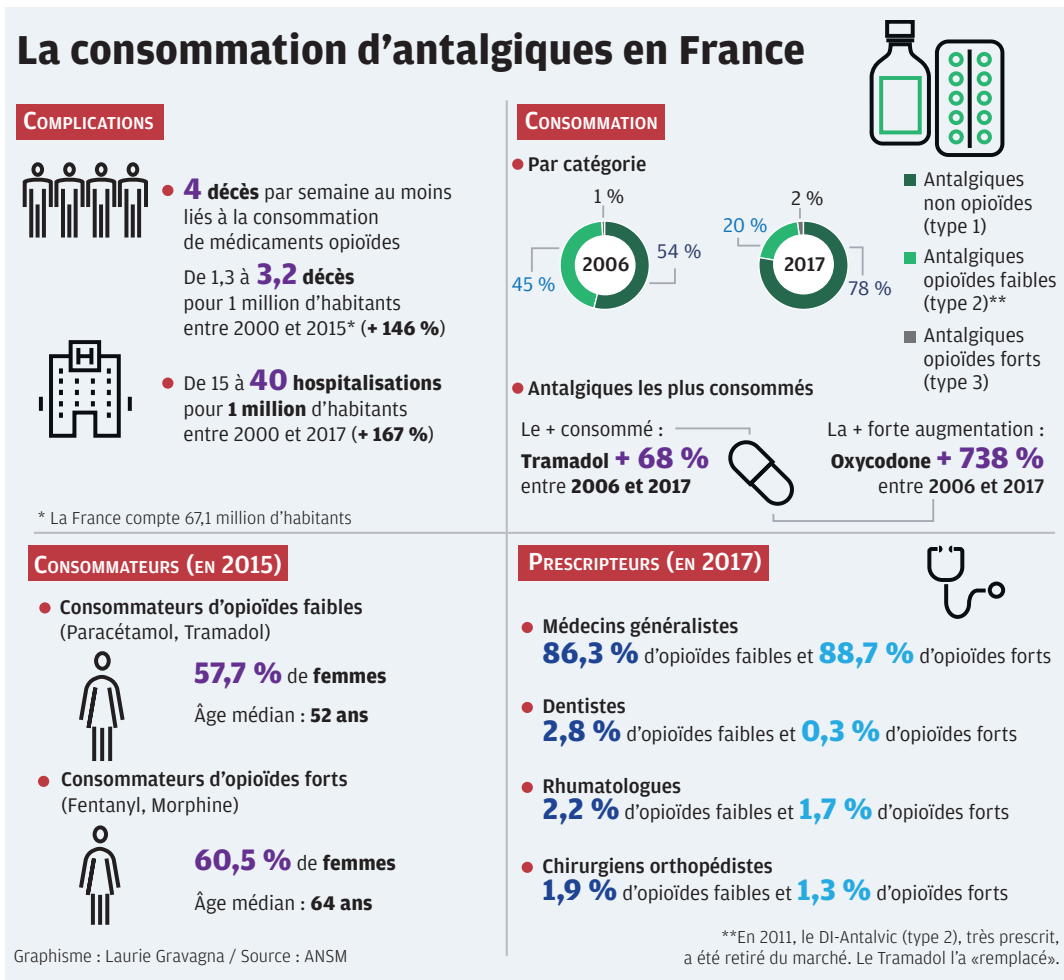

1 950 %
d'augmentation des ventes d'oxycodone.

En France, on est encore loin de cette situation dramatique - la prescription de ces médicaments est plus sécurisée - mais des *"signaux s'allument"* pour appeler professionnels de santé et grand public à une *"vigilance accrue"* : selon le rapport de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), publié il y a quelques jours, le nombre d'hospitalisations liées à la consommation d'opioïdes a en effet presque triplé (avec une hausse de 167 %) entre 2000 et 2017.

Le nombre de décès, lui (entre 200 et 800) a augmenté de 146 % entre 2000 et 2015. On estime qu'au moins quatre personnes décèdent chaque semaine en France de la prise de ces médicaments. C'est même désormais la première cause de mort par overdose dans notre pays (l'héroïne avait tué 90 personnes en 2016, la méthadone 140).

Or, plus de dix millions de Français ont reçu une prescription de ces anti-douleur en 2015. Parfois pour des motifs irrationnels : *"J'ai vu passer des prescriptions de Tramadol pour des angines"*, assure, effarée, Julie, préparatrice en pharmacie à Marseille (*lire ci-dessous*). *"Il y a un vrai problème de prescription"*, dénonce aussi le Dr Cutarella, addictologue à Marseille, qui bataillait déjà pour "désintoxiquer" ses patients des benzodiazépines, massivement prescrits en France. Dans sa clinique désormais, il aide aussi au sevrage de ces *"gens très bien insérés"* devenus accros aux opioïdes. *"C'est un travail lent, car une fois la dépendance à la molécule disparue, il reste souvent un problème sous-jacent – relationnel, d'anxiété, de sommeil."*

"J'ai vu des prescriptions de Tramadol pour des angines", s'indigne une pharmacienne, à Marseille. / PHOTO ILLUSTRATION LP

"Ne pas stigmatiser"

Depuis 2004, les produits contenant de l'oxycodone, commercialisé par le laboratoire Mundipharma (filiale de Purdue Pharma, impliqué dans l'épidémie de décès aux États-Unis), ont connu une augmentation de 1950 % de leurs prescriptions en France ! Parmi les utilisateurs d'opioïdes forts, leur part est passée de 3 % à 34% depuis 2004. Opioïde faible, le Tramadol, prescrit en "remplacement" du Di-Antalvic (retiré du marché en 2011) et parfois aux enfants dès 3 ans, a, lui, vu ses ventes bondir de 68 %. Selon *Le Monde*, alors qu'il se vendait 58,1 millions de boîtes d'analgésiques de type 2 en 2008, ce chiffre était de 84,2 millions en 2017… *"L'accès à ces produits a énormément augmenté, mais parce qu'on partait de très bas. Mais cela a conduit à leur banalisation et à diminuer la vigilance,* confirme, à Marseille, le Pr Joëlle Micallef, directeur du CEIP-Addictovigilance Paca-Corse et présidente de l'AF-CEIPCC-Réseau français d'addictovigilance. *D'un point de vue pharmacologique, ils ont toujours présenté ce risque d'abus et ce potentiel addictif."*

Il convient aujourd'hui de mieux en *"sécuriser la prescription et de réévaluer le bénéfice-risque"*, afin d'identifier des mésusages (automédication, "nomadisme" médical, etc.). *"Le premier message à faire passer,* appuie Nathalie Richard, directrice adjointe à l'ANSM, *c'est de retourner vers son médecin lorsqu'on sent qu'on a besoin de son produit pour fonctionner, qu'on a besoin d'augmenter les doses."*

Mais pas question pour autant de *"stigmatiser des médicaments qui rendent de grands services"* dans le traitement des douleurs chroniques ou cancéreuses. "*On s'est battus pour qu'ils soient plus accessibles, car la France était très en retard dans leur prise en charge"*, rappelle le Pr Micallef.

Delphine TANGUY
dtanguy@laprovence-presse.fr

LE TÉMOIGNAGE DE JULIE, 43 ANS, PRÉPARATRICE EN PHARMACIE

"Le Tramadol était devenu mon doudou"

Au fil du temps, le Tramadol était devenu son "*doudou. J'en prenais, et le smile revenait*". Julie, 43 ans, était pourtant bien placée pour se méfier des effets de cet opioïde de palier 2, aujourd'hui le plus prescrit en France : elle est préparatrice en pharmacie, à Marseille. "*Justement, alors que je souffrais d'une dégénérescence des disques lombaires, pendant longtemps, je n'en ai pas pris. Je voyais bien sur des clients ce qui pouvait arriver…*" Mais il y a trois ans, un chirurgien propose de l'opérer, l'intervention est fixée quelques mois plus tard. "*Je me suis dit que je ne risquais rien à prendre du Tramadol en attendant, que ça ne durerait pas longtemps*", soupire la jeune femme. Elle poursuit naturellement son traitement après l'opération, mais à haute dose ("*600 mg par jour*").

Quand la rééducation fait disparaître la douleur, Julie tente d'abandonner son "*doudou. Là je me suis rendu compte que j'étais mal, je pleurais… J'ai recommencé à en prendre quand j'avais une mauvaise journée au boulot, un dîner stressant. Avec ma gélule, je prenais tout cool. J'étais juste moi, en mieux.*" De fait, ni sa famille, ni ses amis et collègues ne s'aperçoivent de rien. "*Ce n'est pas comme l'alcool ou la drogue, vous ne présentez aucun signe extérieur que vous êtes devenu dépendant*", indique Julie.

"Tu as besoin d'une cure"

Plus personne ne lui prescrit de Tramadol mais elle l'avoue, elle l'achète directement dans sa pharmacie. Sa consommation est quotidienne depuis des mois. "*C'est quand j'ai commencé à avoir de violentes douleurs au ventre* (NDLR le Tramadol constipe) *à m'évanouir, que j'ai lâché le truc à ma généraliste. "Tu as besoin d'une cure", elle m'a dit. Ça a été une grande claque. J'étais une droguée, en fait.*" Depuis, Julie est suivie à la clinique Saint-Barnabé, à Marseille. "*Aujourd'hui, je ne prends plus de Tramadol, je suis sous Subutex, un traitement de substitution. Je serai vraiment satisfaite quand je ne prendrai plus rien. Je suis des ateliers de groupe, où l'on s'écoute, sans se juger, et en individuel, avec un psychologue.*" Quand elle a un moment difficile, elle s'autorise à réagir : "*On a le droit d'être triste ou en colère,* professe-t-elle désormais. *On n'est pas censé être bien 24h/24 ! Je me laisse aller à ces sentiments, et le problème que j'avais se règle.*" Mais elle voit toujours plus d'ordonnances d'opioïdes arriver dans son officine. "*Je suis affolée, on est sur des prescriptions très fortes, pour du confort. Je fais un gros travail d'information auprès de nos clients, surtout quand je les sens borderline. Je leur raconte mon histoire. Personne ne devrait prendre d'antidouleur en permanence…*"

D.Ta.